

Assemblée Générale du 26 juin 2022

Vœux proposés

DUNKERQUE SUD :

Sur toutes les rencontres de championnats et de coupes du District des Flandres qui concernant les championnats à 11, les indemnités de match des Arbitres désignés sont payées par virement bancaire, sauf un championnat, celui Féminins à 11.

L'AS DUNKERQUE SUD fait le vœu que les indemnités des arbitres désignés sur les championnats à 11 soient payées par virement bancaire et non plus le jour du match.

Avis des membres de l'Assemblée Consultative : **FAVORABLE à l'UNANIMITE.**

DUNKERQUE MALO :

RESERVES MATCHES : Possibilité d'annuler la ou les réserves par le Secrétaire du club via l'envoi d'un mail officiel à contentieux@flandres.fff.fr sous 48 heures.

Avis des membres de l'Assemblée Consultative : **FAVORABLE à l'UNANIMITE.**

FRETIN US :

Imputer les frais d'arbitre en totalité au club qui ne prévient pas le District (appel téléphonique ou SMS à l'astreinte et confirmation par mail à l'astreinte via l'adresse officielle) avant 10 heures pour les matchs de l'après-midi et avant 18 heures la veille pour les matchs du matin.

Avis des membres de l'Assemblée Consultative : **FAVORABLE à l'UNANIMITE.**

DISTRICT :

Le district propose qu'il y ait un règlement spécifique à partir des ¼ de finales pour :

- Coupe Vétérans à 11 : un minimum de 7 joueurs devra être recensé sur l'une des 3 dernières feuilles d'arbitrage vétérans à 11.
- Coupe Vétérans à 7 : un minimum de 4 joueurs devra être recensé sur l'une 3 dernières feuilles d'arbitrage vétérans à 7.
- Coupe Féminines à 7 : un minimum de 4 joueurs devra être recensé sur l'une 3 dernières feuilles d'arbitrage Féminines à 7.

La vérification automatique sera réalisée par la Commission Juridique du District, évitant aux clubs de déposer des réserves sur ce règlement spécifique.

Avis des membres de l'Assemblée Consultative : **FAVORABLE à l'UNANIMITE.**